

FICHE MANDATS

APEC



Instance concernée

Conseil d'administration et Bureau de l'APEC

Direction du MEDEF référente

La direction des Relations sociales assure la bonne coordination entre les orientations retenues par le MEDEF et l'exercice du mandat.

Contact : Pierre-Matthieu Jourdan, direction des Relations sociales

Textes de référence

- ANI du 12 juillet 2011
- Mandat de service public 2017-2021 du 1^{er} décembre 2016

Mission générale

L'association pour l'emploi des cadres met en oeuvre des missions de service public au service :

- des cadres, (qu'ils soient en activité ou demandeurs d'emploi) pour lesquels elle contribue à sécuriser les parcours professionnels ;
- des jeunes ayant suivi un premier cycle de l'enseignement supérieur auxquels elle apporte un appui afin de les aider à anticiper leur insertion professionnelle ;
- des entreprises qu'elle informe et conseille afin de créer les conditions d'un meilleur rapprochement entre offre et demande ;
- de l'ensemble des publics et acteurs pour lesquels elle diffuse une information de qualité sur le marché du travail des cadres.

Enjeux de la future mandature

Les deux prochaines années seront marquées par des enjeux forts, tant dans l'organisation des services de l'APEC qu'au niveau de sa place dans l'écosystème « service public de l'emploi », et particulièrement sur les sujets suivants :

- renégociation du mandat de service public à horizon fin 2021 ;
- digitalisation des services proposés par l'APEC ;
- positionnement de l'APEC dans le paysage du service public de l'emploi ;
- consolidation de l'offre de services entreprises et notamment TPE-PME.

Composition globale

Le Conseil d'administration est composé de 20 membres.

Au titre des organisations patronales :

- 7 MEDEF ;
- 2 CPME ;
- 1 U2P.

Au titre des organisations de salariés :

- 10 membres répartis à raison de 2 par chaque organisation syndicale de salariés.

La présidence alterne à chaque renouvellement.

La parité femmes-hommes doit être assurée par collègue.

Le Bureau est composé de 10 membres, désignés parmi les membres du Conseil d'administration.

Au titre des organisations patronales :

- 4 MEDEF ;
- 1 CPME.

Au titre des organisations de salariés : 5 membres (1 par organisation représentative au niveau national et interprofessionnel).

Durée du mandat

2 ans

Fréquence des réunions

- Conseil d'administration : 1 fois par trimestre
- Bureau : 1 fois par mois